

RÉALISER UN DIAPORAMA avec MOVIE MAKER (suite et fin)

4-Enregistrer une dernière fois le PROJET (pour modifications ultérieures).

Tant qu'il s'agit d'enregistrer le « projet », il est possible d'apporter toutes sortes de modifications, par contre, le diaporama ne sera pas lisible en dehors du dossier où il a été créé.

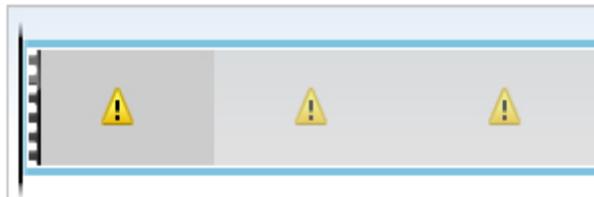
5-Enregistrer le FILM :

Il s'agit de transformer le **projet** en réalisation **définitive**, non modifiable. Ensuite avec votre clé USB vous pourrez le projeter sur n'importe quel périphérique : une télé, chez la grand-mère etc.

Dans le menu *Fichier*, choisir : *Enregistrer le film*, option (sur le petit triangle à gauche) *recommandée pour ce projet*, l'opération est assez longue : on enregistre tout, cette fois, les photos, les musiques etc...et c'est fini !

ATTENTION - RAPPEL

-si vous enregistrez le projet dans un autre ordinateur, sans joindre à son côté, les photos et tout ce qui a servi à sa construction, il ressemblera à ça :



-si vous enregistrez le projet sur une clé USB, sans joindre les photos, les musiques et tout ce qui a servi à sa construction, le projet de diaporama ne fonctionnera pas forcément sur un autre ordinateur, notez la lettre de votre clé avant le transfert sur le nouveau matériel (C ou D ou autre) et assurez-vous qu'elle est identique.

Divers outils qui pourraient vous être utiles (nous ne les avons pas utilisés en cours)

1–Télécharger de la musique légalement et gratuitement sur le Net :



Actuellement il devient difficile de télécharger, gratuitement et surtout légalement sur le Net des morceaux de musiques. La loi **HADOPI**, acronyme de " Haute Autorité pour la Diffusion des Oeuvres et la Protection des droits sur Internet " ; condamne sévèrement cette pratique et poursuit en justice les contrevenants, avec amende, en application de la lutte contre le piratage.

Cependant, un site permet encore de satisfaire le téléchargement, en respect de toutes ces exigences : <https://freedsound.io/fr/>. Un tutoriel (mode d'emploi), *Télécharger musique légalement*, rédigé par l'Association, vous permet de mener à bien cette transaction. Il sera à télécharger sur le site de Dimitri et ne figurera pas dans le livret remis en fin de session compte tenu du nombre de pages.

2–Extraire la piste audio (musique) d'une vidéo : vous avez téléchargé légalement un clip vidéo d'un artiste et vous voulez en extraire, et garder seulement la musique. Il existe beaucoup de logiciels, payants, gratuits aussi, difficiles à manipuler pour des novices. Un tutoriel *Extraire piste audio d'une vidéo avec VLC* lui aussi, rédigé par l'Association, à télécharger sur le site de Dimitri, et ne figurera pas au livret pour la même raison que citée précédemment.

3–Extraire un morceau de musique d'un CD ou DVD : sur votre clé USB un logiciel (*CDex*) vous permet de copier un titre de musique d'un CD ou DVD, si vous possédez l'original, et, si ce CD ou DVD n'est pas protégé en copie. Un tutoriel *Tutoriel Cdex* à télécharger sur le site de Dimitri, non inclus au livret.